e'eut été aux na-

ontraire se ne les umaines. roire et aut rien ; en un e pas le critureorance. me. Eh hessalov. 15.) et consoit par aul qui e, c'este qu'il ie de la en face, Sainte. re, St.

de M. ines de ui nous ires et grâce appris dépôt pables

arer de

et non

7, nous 1'il n'y il nous supposait assez ignorant pour ne savoir pas lire les Epîtres de St. Paul.

M. Roussy a été vraiment malheureux dans le choix qu'il a fait de ses textes pour prouver que chaque particulier doit lire l'Ecriture-Sainte et a droit de l'interpréter à sa façon. Il a cité le texte où Moïse veut qu'on s'en tienne à la loi de Dieu. Et c'est justement ce que nous voulons. Oui, que tout le monde médite la loi de Dieu-or, une de ses lois, un de ses commandements le plus absolu est celui ci :-- " Ecoutez l'Eglise, "celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé " comme un païen et un publicain." Il a cité Josué. mais Josué était le conducteur, le grand chef du peuple, c'était un homme visiblement choisi et inspiré de Dieu pour conduire ses frères dans la terre promise: c'était tout naturel qu'il dut lire et méditer l'Ecriture-Sainte, pour s'instruire et instruire les autres. Et c'est aussi ce que l'Eglise Catholique commande à ceux que Dieu a choisis pour conduire son peuple. Elle leur commande d'étudier et de lire souvent les Saintes Ecritures.....

Ce bon M. Roussy nous a cité le livre de Néhémie; Mais je crois que c'était une distraction de sa part.... Car le texte qu'il a cité prouve justement le contraire de ce qu'il nous avait promis. M. Roussy nous avait promis, vous le savez, de nous démontrer que chaque personne du peuple doit avoir sa Bible et la lire. Et voilà qu'il nous cite un texte qui nous apprend que pas un homme ni une semme n'avait de Bible alors, excepté les Prêtres... "Esdras apporta la loi,.. et la lut devant le peuple."—Vous voyez, M. le Président, que cet Esdras ne valait pas mieux qu'un Prêtre Papiste. Au lieu de distribuer des Bibles par milliers, à tout le monde, comme fait le brave M. Roussy, il gardait le livre dans ses mains, et se contentait de le lire et l'expliquer au peuple, justement comme M. Girouard, votre curé, fait tous les dimanches.

Quant au texte d'Isaïe; il prouve qu'il y avait d'autres choses que la loi écrite, puisque Dieu veut qu'on s'en tienne aussi au témoign ge.....

Notre Seigneur conseillait aux Juiss incrédules de lire